

<http://www.broceliandesub.com/?Pass-sanitaire-en-club>



# Pass sanitaire en club

- Vie du Club -



Date de mise en ligne : mercredi 8 septembre 2021

---

Copyright © Brocéliande Sports Subaquatiques - Tous droits réservés

---

La fédération, ainsi que l'état, demande aux clubs recevant du public de contrôler les pass sanitaire à chaque cours en piscine de tous ces membres, ados y compris.

Veillez trouver quelques informations là-dessus :



The screenshot shows a website page with a blue header containing a menu icon and the FFESSM logo. Below the header, there is a blue banner with the SEAFARI logo and a button that says 'DÉCOUVREZ L'EXCEPTIONNEL'. The main title of the article is 'CONTROLE DU PASS SANITAIRE ET RENTREE PISCINE POUR LES CLUBS'. Below the title, it says 'MÉDICALE ET PRÉVENTION' and 'Le 02 septembre 2021'. There is a sub-header 'CONTROLE DU PASS SANITAIRE ET RENTREE PISCINE POUR LES CLUBS' and a date '1/9/21'. At the bottom, there is a text block starting with 'Rappels : La loi 2021-1040 du 5 août 2021 a élargi le périmètre d'application du pass sanitaire,'.



This block contains the logos of the French Government (GOUVERNEMENT), FFESSM, and the Île-de-France region (ILLE-ET-VILAINE 135). To the right, there is a QR code and the hashtag #TousAntiCovid.

### Qu'est-ce que le « pass sanitaire » ?

Le « pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

**1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :**

- 7 jours après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca).
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson)
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).

### Le pass sanitaire sur le territoire national